

Vos communes

AIX-LES-BAINS/GRÉSY-SUR-AIX

Une cagnotte de 100 000 € pour de nouveaux projets

P.-E.B.



Les responsables de l'OTI ont signé le fonds Aix Riviera jeudi 16 décembre avec les huit premières entreprises ayant fait un don pour l'alimenter. Photo Le DL

L'office du tourisme intercommunal et huit entreprises de Grand Lac vont alimenter un fonds destiné à aider différents projets touristiques sur le territoire.

Perchés à l'entrée du centre d'affaires Jacques Cellier, les nouveaux locaux administratifs de l'office du tourisme intercommunal (OTI) sentent encore la peinture et le bois neufs. Ici, des espaces de travail en coworking, des bureaux, une "salle de créativité" et des espaces de réunion. Comme celui où l'office a signé avec huit (grosses) entreprises du territoire le lancement [du premier "Fonds Aix-les-Bains Riviera des Alpes"](#), ce jeudi 16 décembre.

Cette cagnotte va servir à financer de nouveaux projets touristiques sur le territoire de Grand Lac. « Tout ce qui pourra le rendre attractif, du moment que cela respecte les critères que l'on a fixés, notamment en matière de préservation de notre

environnement, » a expliqué la directrice de l'OTI, Laurie Souvignet.

Concrètement, un premier appel à projets sera lancé début 2022 par l'office du tourisme. Les donateurs pourront également soumettre des initiatives de leur côté. Ce sont eux qui, avec les responsables de l'OTI, choisiront qui sera aidé, et selon quel montant.

Les donateurs, pour l'instant, il s'agit de huit sociétés implantées dans l'agglomération : la Cave Cavallé, Alphi, le Château Brachet, Epikur, Aixam, la Compagnie des bateaux, Leclerc Drumettaz et LX Capital. Avec leur participation (10 000 € chacune), plus celle des prestataires touristiques, le fonds est doté pour l'instant de 100 000 euros par an, pour une période de trois ans. L'office du tourisme espère trouver d'autres mécènes dans les mois qui viennent, espérant porter la valeur du fonds à environ 120 000 euros par an.

« C'est un dispositif assez novateur, » a commenté le président de l'OTI, Michel Frugier. On s'est dit que l'attractivité du territoire, c'était l'affaire de tous, et notamment celle des entreprises. Les décideurs économiques ont aussi leur mot à dire pour mettre en valeur notre agglomération. »

Les projets susceptibles d'être soutenus financièrement pourront être d'ordre social, familial, sportif, environnemental, culturel... a également précisé M. Frugier. Ils devront toutefois composer avec six critères pour être éligibles, tels que "s'inscrire sur le long terme" ou "contribuer à la découverte, la préservation et l'attractivité du territoire".



